

Le Pen existe

Branle-bas de combat dans la gauche genevoise. La venue de Le Pen, invité par la section locale de l'Action nationale, échauffe les esprits. Le chef de file du Front national est un danger pour la démocratie, sa venue une provocation pour le mouvement ouvrier, qualificatifs qui justifient l'appel à la mobilisation avec, en arrière-fond, les réminiscences du 9 novembre 1932 et même, pour certains, la volonté déclarée de casser du fasciste.

Disons-le tout net: ce remue-ménage, ces cris de guerre et parfois ces appels à la violence ne peuvent que faire le jeu de Le Pen et de ses hôtes locaux. Ces démagogues de profession seront bien aise de voir confirmer la justesse de leurs thèses, à savoir que les pouvoirs et les partis ignorent la volonté de la majorité silencieuse et sont même prêts à refuser le droit de s'exprimer à ses porte-voix. Est-ce bien là le but recherché? Et, à trop s'acharner sur un Le Pen et sur ses admirateurs helvétiques, ne court-on pas le risque de passer à côté du problème, de mettre ses énergies à combattre l'expression d'un mécontentement et non pas ses causes?

Entendons-nous bien. Le Pen est un personnage répugnant, brutal et grossier, passé maître dans l'art d'utiliser les peurs et les frustrations au profit de son ambition. Mais ces peurs et ces frustrations, il ne les invente pas. Pas plus que Vigilance et l'Action nationale ne sont redevables de leur actuel renforcement à un charisme particulier qui ferait accourir les électeurs. Le succès de ces faux prophètes prend racine dans des sentiments bien réels, dans des situations vécues bien réelles.

Dénoncer les faux problèmes, fustiger les mouvements xénophobes ne suffit pas, sauf à vouloir se donner bonne conscience à crédit. Car il faut bien le reconnaître, le discours xénophobe plaît d'abord

aux milieux que la gauche a vocation de représenter, et c'est bien ce qui irrite. Les succès de Vigilance et de l'Action nationale sont des échecs de la gauche, échec de son discours, échec de son action, échec de son projet.

La gauche — partis et syndicats — apparaît de plus en plus engoncée dans des schémas intellectuels figés et dépassés et dans la défense des acquis. Or les valeurs changent et la marginalisation de groupes sociaux s'accroît: insécurité psychologique et matérielle constituent aujourd'hui de nouveaux défis.

L'extrême-droite est à l'affût et propose ses réponses: repli, haine de l'étranger, ordre et nostalgie d'un passé mythique. Nos dénonciations indignées et nos programmes théoriques ne sont pas une alternative crédible... D'accord, les réponses ne sont pas simples. L'écoute attentive des interrogations des gens d'abord, la construction patiente de nouvelles solidarités sur les lieux de travail, entre chômeurs et travailleurs, dans les immeubles et les quartiers permettront peut-être de barrer la route aux sirènes du racisme et de la violence. L'invective sûrement pas.

NATIONAL

Kaiseraugst: rien à déclamer

C'est à n'en pas croire ses yeux et ses oreilles: après le récent show «Garantie» (cf. DP 763, «La Cedra peut tout se permettre»), offert par la Société coopérative nationale pour l'entreposage des déchets radioactifs (Cedra) à la presse, la commune d'Ollon, directement concernée comme l'on sait, vient donc de signaler qu'elle n'avait pas été avertie de cette manifestation, que le dossier présenté en long et en large aux journalistes ne lui est pas par-

SUITE ET FIN AU VERSO

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 765 7 mars 1985

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1985: 55 francs
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Pierre Gilliand
Yvette Jaggi
Ursula Nordmann-Zimmermann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Point de vue:
Hélène Bezençon
Jeanlouis Cornuz

765

NATIONAL (suite)

Kaiseraugst: rien à déclamer

venu, que les trois cents premières pages dont elle a pu, malgré tout, prendre connaissance n'ont pas été traduites (à partir de l'original allemand, un maigre résumé de trois pages en français et en italien)...

UN DÉBAT DANS LE VIDE

Forte du fait accompli nucléaire, pourquoi la Cedra mettrait-elle des gants avec les «opposants»? Un rapport pour 1985? Qu'à cela ne tienne: voici quelques volumes pour calmer les scrupules du monde politique. Juste à temps, ô miracle supplémentaire, avant la séance du Conseil national (le Conseil des Etats avait dit «oui» à 28 contre 10) où l'on doit délibérer de l'autorisation

GENÈVE

Politique énergétique: on attend

«... On peut s'étonner de la procédure qui a été adoptée pour établir les principes d'une politique énergétique qui, à beaucoup d'égards, est trop longue et lourde face aux réalités économiques et politiques qui appellent à l'action plutôt qu'aux discours»... «A court terme, ce sont les économies d'énergie... qui offrent les possibilités les plus grandes et il faudrait leur donner la priorité absolue. Dans le domaine immobilier, où les potentialités sont très appréciables, il convient de mettre sur pied rapidement un programme efficace et ambitieux d'amélioration et de rénovation de l'habitat existant. Il convient également d'introduire au plus tôt les répartiteurs de frais de chauffage et, là où c'est possible, de frais d'eau chaude.»

générale de Kaiseraugst. Pour le reste, faites confiance aux spécialistes!

C'est dire à quel point le débat, présenté comme crucial, qui attend les conseillers nationaux, aura en réalité peu de portée: on va discuter de Kaiseraugst, mais en aval c'est toujours, malgré l'écran de brouillard technique alimenté par la Cedra, l'incertitude totale au chapitre de l'avenir des déchets radioactifs; et en amont, on fait comme si les problèmes politiques posés par l'opposition officielle des Bâlois à cette centrale étaient résolus; on fait comme si les experts n'étaient pas profondément divisés sur la nature du «besoin» en énergie; on fait comme si la dimension économique et financière de l'expansion nucléaire était maîtrisée (alors qu'elle angoisse jusqu'aux promoteurs américains); on fait comme si la mise en œuvre d'une politique d'économies d'énergie digne de ce nom n'avait pas été sacrifiée sur l'autel du confort. Le «oui» est donc au programme. Et vogue la galère démocratique!

Non, ce n'est pas Pierre Lehmann, ni une organisation écologique qui parlent ainsi, mais le Conseil d'Etat genevois en janvier 1980, en réponse à la «consultation» sur la conception globale de l'énergie.

En parfait accord avec l'Exécutif cantonal des organisations écologistes déposent la même année une initiative populaire «l'énergie notre affaire» (DP 724), un programme complet susceptible de faire démarrer enfin — la première crise de l'énergie date de 1973 — une politique énergétique digne de ce nom.

DANS UN TIROIR

Nous avons décrit dans le détail (DP 724 et 745) l'incompétence du Département de l'économie publique, chargé de gérer ce dossier, et les tergiversations du Parlement dans l'élaboration d'une loi

sur l'énergie. Enfin, mi-1984, la loi est prête; l'initiative populaire pourrait être soumise au peuple en septembre, en même temps que les deux initiatives fédérales sur l'énergie. Mais voilà, l'initiative «l'énergie notre affaire» est attaquée devant le Tribunal fédéral. Alors on arrête tout. En décembre, les juges de Mon-Repos constatent que l'unité de la matière n'est pas respectée et proposent au Parlement genevois de scinder l'initiative en deux pour la présenter en votation. On attend maintenant l'argumentation détaillée du Tribunal fédéral dont la rédaction peut prendre des mois. Et pendant ce temps, la loi sur l'énergie dort dans un tiroir, alors qu'elle pourrait être mise en vigueur immédiatement.

TRANSPORTS PUBLICS

Zurich

va mettre le paquet

Selon le trajet à effectuer, un déplacement en transport public peut être une véritable course d'obstacles: transbordement, avec à chaque fois un billet à se procurer, correspondances inexistantes ou inadaptées. Un handicap certain par rapport à la voiture.

La communauté tarifaire est une solution de simplification: dans une région donnée, on peut utiliser le train, le tram, le métro avec un seul et même billet. Ainsi à Bâle et à Berne. Et bientôt dans le canton de Zurich¹, telle est du moins l'intention du Conseil d'Etat qui est décidé à y mettre le prix. Les négociations sont en cours pour intégrer dans une même structure tarifaire 34 entreprises de transport, les CFF, les PTT et les transports publics de la ville de Zurich.

L'Exécutif cantonal veut aller plus loin encore: aboutir à une véritable communauté de transports

¹ Les transports publics de la Ville de Zurich ont vendu en février 72 830 abonnements écologiques, soit 2000 de plus qu'en janvier.

sur l'ensemble du territoire, qui permettrait au canton d'influencer l'offre (par exemple coordination des horaires et des correspondances). Une opération qui coûtera cher — on parle de 200 millions par an — mais pour laquelle le gouvernement se dit prêt à s'engager. C'est le prix inévitable d'un investissement nécessaire pour modifier les habitudes de déplacement en faveur des transports publics.

Une volonté politique aussi qui prend au sérieux

l'évolution catastrophique de la qualité de l'air et le dépérissement des forêts. Une volonté politique toujours absente en Suisse romande et notamment dans les agglomérations lausannoise et genevoise — voir le mépris affiché ici pour les abonnements verts. C'est vrai que chez nous on est plus prompt à ironiser sur les frayeurs écologiques de nos compatriotes alémaniques et à monter aux barricades pour «sauvegarder les libertés». Sacrés Welsches, toujours en retard d'un combat!

ABONNEMENT ÉCOLOGIQUE

Front ouest: rien de nouveau

Chaque citadin bernois est monté 416 fois en moyenne dans les transports publics locaux en 1984: record d'Europe, paraît-il. Et l'abonnement écologique du coin, même s'il n'est pas hyperattractif (Fr. 35.— par mois, sans être «au porteur») fait un tabac: + 91%! Bien sûr, les ventes de billets ordinaires ont baissé, mais les recettes nouvelles compensent largement le manque à gagner.

L'expérience bâloise, elle, poursuit son excellent bonhomme de chemin; elle réussit même tellement bien que le déficit de l'entreprise locale de transport sera sensiblement réduit pour l'année écoulée.

Les Lucernois, eux, mettent sous toit une communauté tarifaire pour l'agglomération de leur capitale et sa banlieue. En ce qui concerne l'abonnement écologique lui-même, ils ne peuvent le prévoir que sous une forme restreinte,

vu le peu de véhicules disponibles: il ne sera pas utilisable pendant les heures de pointe et il coûtera Fr. 30.— par mois (dès avril).

Qu'en est-il sur le front ouest? Rien de nouveau, évidemment, comme dit plus haut. Un énième parking se prépare à Genève (450 places aux Pâquis), alors que Lausanne salive à la perspective de 2000 places de parc nouvelles dans la vallée du Flon, en plein cœur de la ville... C'est l'approche romande de l'abonnement écologique.

Pour ne pas parler des discussions en cours sur l'aménagement et l'urbanisme de la ville de Fribourg, à l'étude depuis 1975! Là, un certain accord semble s'être fait jour sur les dangers de l'engorgement du centre par les voitures (jusqu'à 25 000 passages quotidiennement devant la cathédrale!); mais cela n'a pas empêché la mise à l'enquête d'un projet d'agrandissement du parking de la Grenette... alors même que le peuple avait dit clairement «non», il y a moins de deux ans, à la construction d'un garage à proximité de la cathédrale.

EN BREF

«Die neue Region» de Lucerne va disparaître après l'échec d'une tentative d'assainissement financier. Sur le front de la presse, la complémentarité, même ouverte à des courants divers, ne semble pas faire recette. Et pourtant, ailleurs, dans le canton

d'Argovie si conformiste, voit le jour une intéressante tentative, avec des ambitions fort proches de celles de la défunte «Region». Un magazine «Gegendruck» (contre pression) traite de problèmes généraux du canton et paraît comme «man-teau» de cinq journaux régionaux: «Lili» (Linke

Limmat) pour Brugg et Baden, «Agit» pour Zofingue, «Die Andere» pour le Fricktal, «Freiämtersturm» pour le Freiamt et «Irregional» pour Aarau-Lenzbourg.

* * *

Selon l'hebdomadaire gratuit «Züri-Woche», le public n'a pas souscrit la part qui lui était réservée de la SA pour l'exploitation de la Maison des Congrès. Même la présence de M. Pierre Arnold n'a pas incité les investisseurs à se substituer à la ville pour payer le dépassement de crédit. Les banques font maintenant l'équivalent du porte à porte pour placer les actions non souscrites.

* * *

Une carte publiée par la «Berner Zeitung» (BZ) permet de constater que la densité des stations offrant de l'essence sans plomb est la plus forte dans le fameux triangle d'or de l'économie suisse. Un secret de la réussite économique résiderait-il dans une rapide adaptation au changement?

* * *

Dans le numéro 758 de «Domaine Public» on pouvait lire quelques extraits d'une interview de Joseph Weizenbaum, l'un des plus grands spécialistes et critiques de l'informatique. Pour ceux que le problème de l'impact psychologique et social de l'informatique intéresse, il faut rappeler le livre fondamental que Joseph Weizenbaum a publié en 1975, et qui a été réédité en livre de poche: *Computer Power and Human Reason* (Pelikan Books, 1983).

* * *

«Trop de lois, moins d'Etat, etc., etc. Slogans et réalités» (DP 764): nous détaillons un certain nombre de domaines dans lesquels se manifeste l'activité législative dans notre pays. Précisons! La liste que nous donnions (ordre décroissant) — transports, agriculture, commerce, défense militaire, douanes, autorités fédérales et assurances sociales — concernait le «stock» du droit actuel en vigueur. L'activité législative du Parlement, du Conseil fédéral et des départements se concentre, elle, en premier lieu sur l'agriculture; suivent: commerce, défense et transports.

Santé: rigueur ou liberté du commerce...

Depuis 1980, le canton de Vaud, grâce à une concertation entre partenaires (Etat, caisses-maladie, médecins, hôpitaux, établissements médico-sociaux), a mis en place un système de maîtrise des coûts d'hospitalisation (enveloppes budgétaires). Un système avec ses avantages et ses inconvénients, c'est inévitable. Il reste que, selon divers avis autorisés, la fameuse maîtrise des coûts, Arlésienne de la politique de santé, serait atteinte dans le secteur intéressé (un secteur seulement, mais fort important, comme on sait).

Vérifions cela de plus près. Et tout d'abord en examinant, depuis la mise en œuvre de ce système, l'évolution des dépenses des caisses-maladie à différents chapitres directement concernés.

Période 1980-1983. L'augmentation annuelle des dépenses totales des caisses est presque double de 1982 à 1983, par rapport à 1980-1981. Illustration chiffrée en détail dans le tableau A ci-contre. Où l'on constate aussi que les hausses concernant le secteur hospitalier sont plus élevées que les hausses moyennes générales... Où l'on constate même que le rythme d'accroissement des dépenses d'hospitalisation entre 1982 et 1983 est nettement supérieur au rythme des dépenses totales...

Plus précisément: pour un indice des prix à la consommation qui croît d'environ 16% de 1980 à 1983, dans cette même période, les dépenses des caisses-maladie sont en progression de 34%, celles dues aux soins ambulatoires de 32% (dans cette rubrique, les honoraires des médecins croissent de plus de 34%) et celles consenties à l'hospitalisation de presque 40%!

Maîtrise des coûts hospitaliers vaudois? Pour les caisses-maladie, il y aurait comme un défaut quel que part...

Décomposons ces résultats par secteurs d'hospitalisation (tableau B)... et écarquillons les yeux.

Première constatation (générale): il ne fait aucun doute que les coûts de l'hospitalisation ont des rythmes différents selon les genres.

Deuxième constatation: le secteur soumis à la convention hospitalière croît à un rythme supérieur à l'indice des prix à la consommation. Si l'on tient compte de l'augmentation des salaires réels et des charges sociales, cette progression est pourtant raisonnable. Il faut tenir compte en sus d'une donnée cruciale: le nombre des assurés s'est accru (par assuré, la progression est inférieure à la progression totale).

Dans le détail: la hausse est faible en soins généraux; elle est élevée pour les maladies de longue durée. Ces mouvements à l'intérieur de la convention hospitalière ne doivent pas surprendre: il y a là les effets de la modernisation, du vieillissement de la population, du passage de malades des soins généraux en établissements médico-sociaux.

MARCHÉ

Un géant dans les hôpitaux

A la pointe de la prospection du marché privé de l'hospitalisation en Suisse, l'American Medical International Incorp., plus rapidement dit AMI, dont les menées commerciales ont agité le petit monde de la santé à travers bon nombre de cantons ces derniers mois. Au point que la conseillère nationale bâloise (démissionnaire pour la fin de la présente session) Ruth Mascarin (POCH) interpella le Conseil fédéral sur le sujet, mi-mars de l'année dernière. Réponse du Conseil fédéral, un peu plus de deux mois après (30.5.). On vous passe les détails, mais on vous livre la conclusion gouvernementale qui vaut son pesant de factures médicales et de liberté du commerce et de l'industrie: «... La structure profondément libérale et fédéraliste de notre régime étatique et juridique a tout d'abord pour corollaire la capacité de fonctionnement de l'économie et l'autonomie des cantons.

Cela ne dispense cependant pas la Confédération de s'acquitter aussi de la tâche sociale, conformément à la Constitution et à la loi. Le Conseil fédéral aura, par conséquent, à se prononcer sur les questions soulevées (par l'interpellatrice) dans le contexte général de la révision partielle de l'assurance-maladie.» Si vous ne le saviez pas déjà, voilà la confirmation que la politique de la santé est une des priorités gouvernementales actuelles!

Pour vous faire une petite idée du géant qui tente de prendre pied en Suisse, une fiche signalétique. AMI, société créée en 1957, avec siège en Californie. L'une des 34 chaînes de cliniques à but lucratif, l'une des trois grandes de surcroît, avec 130 établissements à travers le monde (non communiste) et 17 000 lits, soit plus du tiers du leader mondial de la branche: Hospital Corporation of America (HCA) qui trône à la première place avec 360 hôpitaux et 52 000 lits, presque exclusivement aux Etats-Unis.

AMI réalise un chiffre d'affaires supérieur à deux milliards de dollars par an aux Etats-Unis, avec à la clef un bénéfice net (après impôts) de l'ordre de 130 millions de dollars.

Tout comme HCA depuis l'an dernier, la société AMI est cotée en Suisse aux bourses de Bâle, Zurich, Genève et Lausanne depuis 1983. Un emprunt de 124 millions de dollars 1982-1990/97 a été émis en Suisse par la société de financement AMI NV, incorporée à Curaçao (Antilles néerlandaises) depuis 1969.

Activités AMI: spécialisation traditionnelle dans les traitements médico-chirurgicaux de haut de gamme; entrée récente sur le marché des soins psychiatriques; diversification prévue dans les petits centres de chirurgie ambulatoire (comme celui ouvert à Lausanne).

AMI est présente en Suisse depuis 1972, date du rachat de la clinique Cécil (140 lits) à Lausanne. Dix ans plus tard, AMI reprenait la clinique Beau-

Autrement dit: la concertation des partenaires et le système mis en place fonctionnent effectivement comme un frein aux dépenses d'hospitalisation des caisses. La maîtrise des coûts est réelle, dans la mesure du possible.

Alors quoi?

Troisième constatation: c'est le secteur privé qui prend la relève de la hausse! De 7,5% en début de période, l'accroissement annuel saute à plus de 29% l'an suivant et finit par faire un bond de 73% entre 1982 et 1983.

Oui, vous avez bien lu: plus de 70% en un an.

On dira que la part du privé est faible dans le coût hospitalier. Certes, mais elle croît à vive allure: de 11% à 18% entre 1980 et 1983.

En résumé: plus le secteur reconnu d'intérêt public s'efforce à la maîtrise des coûts, et plus le secteur privé s'emballe.

La santé, service (public) ou commerce?

Site à Berne (actuellement 60 lits; une centaine dès la fin des transformations prévue pour l'été 1985). Une clinique de luxe ultramoderne est en voie d'aménagement dans les bâtiments de l'ancien hôtel Im Park à Zurich-Wollishofen (160 lits dès 1986).

Objectifs d'AMI en Suisse: au maximum 8% des quelque 10 000 lits privés pour soins aigus, avec un taux d'occupation qui devrait se maintenir au niveau très élevé de 80 à 85% enregistré à la clinique Cécil. Nouvelles implantations envisagées à Kreuzlingen (TG) et/ou Saint-Gall; les projets de Lucerne et d'Aarau ont du plomb dans l'aile; l'implantation à Genève est peu avancée. Pour ne rien dire du couac d'Yverdon où le bruit avait couru qu'AMI voulait lancer une clinique privée spécialisée dans le domaine de la médecine sportive (feu rouge du Département de la santé publique). AMI ne s'intéresse pas aux villes et agglomérations jugées suffisamment équipées, comme Bâle par exemple.

NB. Les tableaux sont mis en perspective à partir des données présentées par la Fédération vaudoise des caisses-maladie. Pour une transparence réelle — indispensable à la maîtrise des coûts — il faudrait plus de renseignements et une analyse portant non seulement sur les frais à charge des cais-

ses, mais sur l'ensemble des coûts. Sur le plan des institutions, qui coûte quoi, à qui et pour quoi? Il s'agit de nos contributions fiscales (part importante des pouvoirs publics aux frais de santé et notamment d'hospitalisation) et de nos cotisations d'assurance.

TABLEAU A: VAUD, 1980-1983: LA CROISSANCE DES DÉPENSES DE SANTÉ

Années	1980	1981	1982	1983	Augmentation 1980-1983 (%)	Part en 1983
Dépenses totales (mios)	450	481	535	602	—	100%
Dépenses totales (augm./an %)		6,8	11,4	12,4	33,8	
AUGMENTATIONS (%)						
Soins médic. ambulatoires ¹		6,2	13,6	9,6	32,3	36,9%
<i>dont honoraires médicaux</i>		11,5	9,9	9,7	34,4	24,1%
Médicaments		7,0	8,1	9,1	24,9	18,1%
Hospitalisation		7,3	11,9	16,4	39,6	43,7%
Autres ¹		—	—	—	—	1,3%
Prix à la consommation (indice)		6,5	5,6	3,0	15,8	

¹ Non compris: rubrique «autres frais», hétéroclite, qui représente moins de 1% au total et chiropraticiens: 1/2% en 1983, mais en accroissement très rapide!

TABLEAU B: VAUD, 1980-1983: LE POIDS DES LITS PRIVÉS

Années	1980	1981	1982	1983	1980-1983		% dépenses hosp. en 1983
					en-semble	moy./an	
Convention hospitalière ¹ (%)		7,2	9,7	8,4	+ 28	8,4	82
<i>dont soins généraux (%)</i>		3,1	9,4	4,8	+ 18	5,7	55
<i>dont soins psychiatr. (%)</i>		5,5	11,3	5,8	+ 24	7,5	7
<i>dont maladies long. durée (%)</i>		24,5	13,0	10,7	+ 56	15,9	20
Hospitalisation privée ² (%)		7,5	29,4	72,6	+ 140	33,9	18

¹ Convention hospitalière: hospitalisation en chambre commune; comprend les honoraires médicaux.

² Hors convention: divisions privées des hôpitaux; établissements à but lucratif (cliniques privées); cures thermales. De 1982 à 1983, le nombre des journées s'est élevé de 5,7%.

PETITS ET GROS SOUS

Inflation importée: une revenante

Décidément, le métier de prévisionniste est bien risqué: surtout pour les pronostics à court terme (courses de chevaux, conjoncture économique), qu'on n'aura pas le temps d'oublier avant la survenance de l'événement lu dans la boule de cristal, aux parcours d'essai ou par les exercices de simulation.

Voyez les prévisions relatives à l'évolution des prix à la consommation dans notre pays en 1985. Elles sont déjà dépassées, sinon contredites, dans une mesure probablement non corrigible en cours d'année. Presque tout le monde a fixé la barre au-dessous de 3% pour 1985: +2,5% disent en chœur les membres de la Commission fédérale pour les questions conjoncturelles (Prof. Bieri), les économistes de l'EPFZ (Prof. Würzler), les experts de l'OCDE (qui prennent leurs renseignements à Berne) et les conseillers de l'UBS; certains passent à +2,7% (SBS), à +2,8% (Crédit

Suisse), voire à 3% tout ronds (chercheurs de l'Institut bâlois d'économie appliquée). Le CREA lausannois du professeur J.-Ch. Lambelet, seul à sauter nettement au-delà du +2,9% de 1984 pour prédire +3,2% en 1985, pourrait bien se retrouver en fin d'année le moins éloigné de la réalité.

Le renchérissement annuel dépasserait, pour la première fois depuis le troisième trimestre de 1974, les dix pour cent, si le mouvement de janvier devait se poursuivre (+1% en un mois). Et ce n'est pas complètement exclu. Il y a certes eu le froid, avec ses conséquences sur le prix des légumes (+25,3%), du mazout (+9,1%), des batteries-auto (+5,1%) et des patates (+3%). Il y a eu aussi les effets des hausses tarifaires intervenues au 1^{er} janvier: hôpitaux (+6,1%) et assurance RC voitures (+13,8%).

Mais il y a surtout des tendances plus profondes, sur la persistance desquelles les prévisionnistes n'ont pas tablé: le dollar toujours à la hausse, le franc suisse toujours faiblissant, et le pétrole toujours pas effondré. Le tout

entraîne une résurgence de cette inflation importée que la Suisse n'avait plus connue depuis 1973-74.

L'ALERTE DES PRIX DE GROS

A cet égard, l'indice des prix de gros donne clairement l'alerte depuis des mois. Les prix des matières premières, produits énergétiques et autres marchandises achetées à l'étranger ont «décollé» il y a environ un an: écart négatif par rapport aux prix de détail de 0,6 point pendant le 1^{er} semestre 1984, d'un point pendant le troisième trimestre, de deux points en octobre-décembre 1984, de 3,6 points déjà en janvier de cette année.

Or, expérience faite, l'indice des prix à la consommation suit celui des prix de gros à trois-six mois d'intervalle. Face à une telle érosion du pouvoir d'achat, l'institution du principe de la pleine compensation du renchérissement prend une importance encore accrue. Pour les salariés comme pour les rentiers, tous secteurs et piliers confondus.

PLACE FINANCIÈRE SUISSE

Grandes banques: des jérémiades aux bénéfices

Pauvres grandes banques! A l'heure de la publication de leurs bilans annuels, on comprend leurs cris d'alarme devant l'état de la place financière suisse, on saisit toute la portée de leurs appels à un allègement de leurs impôts: Union de Banques Suisses, progression du bilan de 13% en 1984, avec une hausse de 15,3% du bénéfice net par rapport à 1983, et un dividende accru en conséquence; Crédit Suisse, bénéfice net accru de 19%, et hausse du dividende également. On dira que ces chiffres ne

manifestent que la surface des affaires bancaires et que c'est en sous-sol que les indices d'un affaiblissement se multiplient... Soit, mais devant des signes extérieurs aussi nets de santé, la moindre des politesses face à l'opinion publique serait d'assumer une transparence minimum sur l'état réel du petit monde bancaire helvétique. Peu d'espoir de ce côté-là.

Il faut donc voir ailleurs pour saisir les tenants et aboutissants de la campagne menée par les banques pour l'allègement de leurs charges fiscales (voir aussi DP 763, «Après le 20 mai. Les gnomes bancaires à pas de géants»).

Voyez par exemple la petite démonstration menée

sur le sujet par la Commission fédérale des banques — on ne l'accusera au moins pas de forcer la note! — dans son dernier rapport de gestion (adresse utile: c.p. 1211, 3001 Berne).

ENCORE DES AMATEURS...

Quelques citations courtes:

— *Attractivité de la place financière suisse.* «... Il y avait, à la fin de l'année 1984, 109 banques organisées selon le droit suisse, mais en mains étrangères (sans les succursales des banques étrangères), soit une augmentation d'environ 35% depuis 1979. Le réseau de comptoirs de ces banques en Suisse a augmenté au cours de la même période de 46 unités

pour atteindre 202 unités (plus 30% environ). Le nombre des sociétés financières à caractère bancaire en mains étrangères, qui est aujourd'hui de 76, a même augmenté de plus de 80%. Cette petite statistique démontre que la force d'attraction de la place financière suisse n'a pas encore diminué au moins pour les établissements financiers étrangers. Cette force d'attraction reste aussi toujours grande pour la clientèle étrangère.»

ET LES COMMISSIONS?

— *Capacité concurrentielle de la place financière suisse et fiscalité.* A ce chapitre, la Commission fédérale des banques commence d'abord par constater qu'en effet certaines places étrangères, traditionnelles comme Londres, New York ou le Luxembourg, en développement comme Singapour ou Hong Kong, tentent de regagner ou de gagner une nouvelle audience par le biais de mesures fiscales ou légales; elle note aussi qu'en Suisse, des établissements de taille moyenne commencent à fonder à l'étranger des filiales ou des succursales pour pouvoir y faire certaines affaires «dans lesquelles la Suisse n'est plus concurrentielle en raison de la charge fiscale».

Tout cela mérite examen, mais la situation justifie-t-elle l'alarmisme bancaire?

On sait que depuis longtemps, Beat Kappeler, secrétaire de l'Union syndicale suisse, répond à cette question en demandant aux banques de prendre garde à la poutre qui est dans leur œil, plutôt que de crier sans arrêt à la paille qui défigurerait le système (fiscal) helvétique: «Celui qui demande moins de réglementations et de taxes pour être plus compétitif devrait commencer par s'améliorer lui-même. Les commissions ont été fixées par le cartel (bancaire) à 5/8% pour les actions, de 3/8% à 1/2% pour les obligations. Les banques encaissent donc à peu près quatre fois plus qu'elles ne paient

pour l'impôt qui, en plus, est en partie répercuté sur les clients. Si ceux-ci quittent Zurich pour Londres, ce n'est pas à cause des impôts, mais en raison du niveau très élevé des commissions bancaires.»

Les banques n'ont jamais daigné vraiment entrer en matière sur ces remarques; il leur semblait probablement plus facile de les écarter dédaigneusement du revers de la main, sous le prétexte qu'elles venaient de la gauche, traditionnellement incompétente à juger de leur commerce.

Or voici que la Commission fédérale des banques elle-même en arrive à poser ces mêmes questions.

Nous citons encore: «Mais cela ne veut pas dire (le constat d'un certain exode des affaires. Réd.) que la capacité de concurrence peut être améliorée uniquement par le biais de mesures fiscales. A côté des impôts, il y a, comme on le sait, la charge des commissions bancaires (courtage, frais) pour les services apportés à la clientèle. Or, pour des considéra-

UN SIÈCLE APRÈS

L'armée toujours en question

On lit dans «La Liberté» du 9 septembre 1884: «Monsieur J. Sandoz vient de publier à Neuchâtel une brochure intitulée: «La vraie neutralité de la Suisse et la suppression de son armée». C'est le texte d'un discours prononcé à Berne lors de la récente réunion du Congrès international pour la paix et l'arbitrage. Il conclut à la suppression de l'armée suisse. — Ou les puissances, dit-il, continueront à envisager le maintien de la Suisse dans son intégrité comme nécessaire à l'équilibre européen, et dans ce cas, on ne voit pas de raison suffisante à l'organisation militaire d'un pays dont la

tions de rendement, les investisseurs institutionnels réagissent aussi bien à des impôts élevés par rapport à l'étranger qu'à des commissions bancaires élevées. Ainsi, c'est l'ensemble des coûts supportés par les clients qui est responsable du départ des affaires vers l'étranger. C'est pourquoi il appartient aux banques d'entreprendre elles-mêmes quelque chose pour renforcer leur position face à leurs concurrents étrangers, par exemple dans les domaines de la convention en matière de courtage ou de leurs marges dans les affaires d'émissions. Il serait cependant avant tout souhaitable que les banques justifient, tant quantitativement que qualitativement, leurs affirmations au sujet du déplacement des affaires vers l'étranger, à cause d'une soit-disant détérioration des conditions générales, et qu'elles cherchent à en parler avec les autorités concernées...»

Que l'on sache: toujours pas de réaction de la part des banques; pas plus de réponse à Beat Kappeler qu'à la Commission fédérale des banques. Il est plus simple de poser ses conditions et d'attendre.

sécurité repose sur le consentement universel de ses voisins. Ou ces mêmes puissances, estimant qu'il est dans leur intérêt, s'entendront pour en faire une nouvelle Pologne, et, alors, la résistance serait une folie qu'aucune raison ne justifierait. D'où cette conclusion: l'entretien par la Suisse d'une armée, bien loin d'être une mesure utile ou nécessaire, est, au contraire, en même temps qu'une source de dépenses hors de proportion avec l'étendue de son territoire et ses ressources économiques, un danger perpétuel pour son indépendance et sa véritable neutralité et la source possible de complications inextricables.»

Texte rappelé dans «La Liberté» du 29 septembre 1984. L'histoire se répète-t-elle? L'abolition de l'armée en discussion, cent ans après.

Vaudois, le même jour se lève!

C'est donc en 1885 que le peuple vaudois adopta la Constitution qui le régit aujourd'hui encore. Etant constitutionnel, ce texte est dit fondamental. Mais la Constitution fédérale et la jurisprudence du Tribunal fédéral le limitent ou le complètent. D'autre part, sous réserve du droit fédéral, les cantons disposent de la compétence générale de légiférer: la loi cantonale n'a pas besoin d'avoir son assise dans la Constitution cantonale. Autant de limites à la portée du texte.

Une constitution cantonale, plus qu'une loi de base, est donc plutôt un modèle, un schéma général d'organisation des institutions et un répertoire lacunaire des droits et des objectifs généraux du citoyen et de l'Etat.

Mais l'«événement» méritait d'être fêté. Il le fut de manière fort intéressante par deux exposés des professeurs Biaudet et Grisel.

Jean-Charles Biaudet a dû y mettre quelque malice, à la manière de son incipit: «1885, c'est la publication de *Tartarin sur les Alpes...*» Sa «leçon»: une magistrale démonstration de la persistance des structures mentales du conservatisme, s'exprimant en termes identiques malgré toutes les modifications du contexte historique. Les libéraux et les conservateurs parlent toujours le même langage. La comparaison, par référence implicite au présent, était si démonstrative qu'elle n'a pas échappé à tous les députés présents — certains ont pu se reconnaître sans peine!

Le point de départ du professeur Biaudet: le rappel des difficultés entraînées par la crise économique européenne qui secouait aussi le canton de Vaud derrière le décor des palaces cosmopolites de la Belle Epoque. Une motion libérale invita le Conseil d'Etat à faire étudier la situation. Le rapport fut déposé au moment où siège l'Assemblée constituante (1884). Il est plus moral qu'économique: dans l'agriculture, disent les commissaires, les

salaires sont trop élevés, les nouveaux besoins prennent trop de place, la jeunesse copie les modes urbaines, l'école encourage plus la suffisance que le travail productif; ne devrait-elle pas «chercher à fournir aux jeunes gens les moyens de se trouver heureux dans le milieu où ils sont nés, plutôt que de chercher à en sortir?», trop de loisirs, pas assez d'épargne, moins de goût au travail, baisse du sentiment religieux. Et pour le reste de l'économie, abus du crédit, excès des produits étrangers, une fiscalité trop lourde qui pourrait faire fuir le capital.

Mais la nouvelle Constitution s'inspira peu de ce rapport; elle assura sur des points fondamentaux la victoire de la gauche (radicale). La progression de l'impôt fut introduite.

Dans l'évolution du droit constitutionnel vaudois, décrite par Etienne Grisel et le conseiller d'Etat Claude Perey, on observe un souci constant d'élargir les droits politiques des citoyens, quand bien même, dès le départ, le droit de référendum et surtout celui d'initiative furent traités sans restriction: l'initiative pouvait viser même une demande individuelle!

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Hugo, pour toujours

1985 — année Victor Hugo!

Et tout aussitôt, un nombre incroyable de citations du célèbre «*Victor Hugo, hélas*», réponse de Gide à la question: «Quel est le plus grand poète français?» — histoire, le plus souvent, de montrer la stupidité de Gide.

Or le plus remarquable n'est-il pas qu'on semble n'avoir entendu que le *hélas*, mais qu'on ignore le *Victor Hugo* — il n'est pas pire sourd que... Car enfin, supposez que par extraordinaire, à la question: «Quel est le plus grand sociologue suisse romand?», M^{me} Hersch réponde: «Ziegler hélas!», il est bien évident que 1. Ziegler ne serait nullement offensé; et que 2. chacun comprendrait

Mais triomphe peu à peu la proportionnelle pour l'élection du Législatif, l'élection directe des magistrats; l'octroi du droit de vote aux femmes (les premiers en Suisse), l'abaissement de l'âge civique, l'obligation de consulter le peuple ou les communes sur des objets particuliers (nucléaire, aéroport...).

Paradoxalement, la grande stabilité politique s'assortit de nombreuses «prises de précaution» populaires.

Il y a vingt ans, «Domaine Public» avait souhaité une révision de la Constitution vaudoise, révision conçue comme une prise de conscience des réalités nouvelles. Claude Bonnard, alors jeune conseiller d'Etat, avait songé à mettre au travail une commission. Les projets de révision de la Constitution fédérale absorbèrent pour un autre travail (sans lendemain) les commissaires choisis. On en resta là. Malgré l'exemple du Jura, il ne semble pas qu'une révision globale soit jugée aujourd'hui une tâche exaltante. La marge de manœuvre laissée par le droit fédéral est étroite. Alors à quoi bon, sans projet politique précis. Diagnostic exact, mais nostalgique.

A. G.

le sens d'une telle réponse: «Moi, que mes propres options, que mes propres convictions mènent aux antipodes de Z., je m'incline: *hélas*, c'est lui qui est...» etc. De même Gide. Quelque chose comme: «Quant à moi, mes goûts, mon esthétique me font préférer Baudelaire (ou Valéry, ou tout autre), mais *hélas*, c'est triste à dire, je dois bien reconnaître que Victor Hugo leur est supérieur!» J. C.

MOTS DE PASSE

Catégories

Les uns voient.

D'autres entendent.

Et il y en a qui parlent.

hb